



ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE
LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES
DE LA HAUTE-SAVOIE
Maison des Maires
58 rue Sommeiller
74000 ANNECY
Téléphone 04.50.51.47.05



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-SAVOIE
18 rue de la Gare
BP 330
74008 ANNECY CEDEX
Téléphone 04.50.51.96.68

Réunions d'information et d'échanges "Finances publiques" destinées aux maires de la Haute-Savoie de 17h15 à 19h30

Lundi 21 septembre 2020 à Annecy

Salle Glières - Conseil Départemental
1 rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie

Capacité d'accueil actuelle : 75 participants

Mercredi 23 septembre 2020 à Margencel

Auditorium du Collège Théodore Monod-Margencel
3 route des cinq chemins, Thonon-les-Bains

Capacité d'accueil actuelle : 100 participants

Mardi 29 septembre 2020 à Annecy

Salle Glières - Conseil Départemental
1 rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie

Capacité d'accueil actuelle : 75 participants

Jeudi 1^{er} octobre 2020 à St-Pierre-en-Faucigny

Auditorium du collège Karine Ruby
84 rue des Alpes

Merci de favoriser le covoiturage à partir du parking de l'église de St-Pierre, nombre de places de parking limité devant le complexe

Capacité d'accueil actuelle : 105 participants

Ordre du jour

- présentation du réseau des comptables publics et accompagnement des élus,
- initiation budgétaire et rappel du calendrier de la fiscalité directe locale,
- actualité du secteur public local,
- questions-réponses.



ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE
LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES
DE LA HAUTE-SAVOIE
Maison des Maires
58 rue Sommeiller
74000 ANNECY
Téléphone 04.50.51.47.05

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-SAVOIE
18 rue de la Gare
BP 330
74008 ANNECY CEDEX
Téléphone 04.50.51.96.68

Réunions d'information et d'échanges "Finances publiques" destinées aux maires de la Haute-Savoie de 17h15 à 19h30

Protocole sanitaire

Organisateurs et participants s'engagent à respecter les règles sanitaires et gestes barrières préconisés dans le contexte de circulation du coronavirus :

- les organisateurs veilleront à respecter la capacité d'accueil maximale des salles (un siège sur deux sera laissé libre),
- chacun veillera à respecter 1 mètre de distance entre chaque participant,
- du gel hydro-alcoolique sera fourni par les organisateurs afin que chacun se désinfecte les mains avant d'entrer,
- le port du masque sera obligatoire dans la salle ; les animateurs seront autorisés à le retirer le temps de leur intervention,
- des panneaux d'affichage rappelleront ces règles à l'entrée de la salle,
- une poubelle dédiée aux déchets sanitaires sera disponible à la sortie de la salle.